



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du gouvernement*

Le Ministre

Paris, le

Monsieur l'Administrateur général,

La conférence nationale sur les rythmes scolaires que j'ai pris la décision d'installer le 7 juin 2010 est d'une importance capitale. La question dont je souhaite l'étude et les orientations que j'espère voir se dégager concernent en effet de nombreux acteurs de la société française.

Quelques données claires, à présent bien connues du grand public, constituent les premiers éléments du constat. Ainsi nos élèves, en particulier à l'école primaire, vivent leur année scolaire sur un nombre de jours de classe parmi les plus réduits de toute l'Europe, 144 jours, alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 184 jours. Mais le nombre d'heures de cours dispensées dans l'année est l'un des plus élevés, 914 heures, alors que la moyenne de l'OCDE est de 769 heures. Les plus fragiles de nos élèves dans le premier comme dans le second degré sont ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés à établir leur équilibre et faire progresser leurs savoirs dans le cadre de cette organisation désormais mal adaptée au mode de vie de notre société.

Dans le cadre européen, l'observation attentive des rythmes scolaires de pays comparables à la France permettra de discerner ce qui, dans leur conception, participe le cas échéant d'un meilleur succès des élèves.

Mon intention est en effet d'améliorer la réussite de nos élèves, et pour cela, d'éclairer les décisions à venir par une série de consultations et de travaux de grande ampleur, qui concerneront tous les niveaux d'enseignement, sans que soient aucunement fixées à l'avance la nature ni les formes que prendraient les mesures diverses adoptées au terme de la « conférence nationale » qui s'ouvre le 7 juin.

A cette fin, j'ai constitué un « comité de pilotage du débat » dont j'ai voulu vous confier la coprésidence, en raison des hautes compétences et de l'expérience qui marquent votre engagement au service de l'Éducation.

Monsieur Christian FORESTIER
Administrateur général du CNAM

Grâce à l'action du comité de pilotage et avec les moyens dédiés mis à sa disposition par les services du ministère de l'Éducation nationale, votre co-présidence doit permettre d'engager la réflexion selon trois formes complémentaires et pour une durée qui autorisera un mûrissement des propositions à venir.

Le débat doit permettre en effet au plus grand nombre de s'exprimer et de prendre en compte la richesse et, probablement, la diversité des avis et des expertises, sur un sujet qui touche, par un biais ou un autre, une très large part de la société française.

Je vous demande donc tout d'abord de procéder à la consultation la plus ouverte et la plus complète possible des acteurs de l'école certes, mais aussi des élus, représentants, spécialistes, institutions, associations et organisations qui, sous divers modes, sont en mesure d'apporter un avis et une expertise sur le sujet des rythmes scolaires et leur articulation avec l'ensemble des grands rythmes de notre société. Je forme le vœu que la consultation engagée veille, de façon systématique, à ne laisser à l'écart aucune source d'expression, aucune forme d'analyse.

La deuxième dimension que je souhaite donner au débat est celle d'une grande ouverture sur tout le territoire national. Le comité de pilotage animera les débats décentralisés, qui seront organisés en même temps à l'extérieur et à l'intérieur du système éducatif, et pourra y prendre part. Les recteurs seront vos relais dans les académies pour organiser le débat public et la consultation des organisations ou des groupes constitués, selon une méthodologie que vous arrêterez.

Enfin, la troisième modalité de la consultation fera appel au considérable développement des outils de la communication numérique et de leur usage, dans l'espace privé de la famille, ou dans les espaces publics accessibles à tous. Un forum organisé sur Internet par les services du ministère de l'Éducation nationale offrira la possibilité à ceux qui le souhaitent d'exprimer leur point de vue directement au comité de pilotage.

Pour qu'il soit profond et divers et qu'il soit générateur d'une forte mobilisation de nos concitoyens, le débat que vous conduirez sous ses trois formes s'ouvrira après la prochaine rentrée scolaire, pour une durée de trois mois. Au terme de cette période, vous me remettrez la synthèse qui présentera de la façon la plus complète les éléments du débat. Dans le calendrier général de la « conférence », la remise de votre synthèse des débats devra intervenir à la mi-janvier 2011.

Avant la fin d'avril 2011, à partir des données présentées par le rapport et grâce à vos échanges avec des experts et les responsables publics concernés, vous formulerez, au sein du comité de pilotage, de grandes orientations et les principales options opérationnelles, sous une forme et selon des modalités que nous définirons ensemble. Au terme de cette période, avant la fin de l'année scolaire 2010 – 2011, je présenterai les orientations retenues et le calendrier de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur l'administrateur général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Luc CHATEL